



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Préparation de la saison des feux dans l'Eure

Forêt d'Écaquelon

CONFÉRENCE DE PRESSE

8 JUIN 2023

LE RISQUE D'INCENDIE S'EST ACCRU

CHIFFRES NATIONAUX Saison 2022

72 000 hectares de
forêts brûlés

Nouvelles régions touchées au
nord de la Loire : Bretagne, Pays
de la Loire, Jura.

3 feux hors normes
en Gironde qui ont brûlé 25 000
hectares

CHIFFRES DANS L'EURE Saison 2022

800 hectares brûlés
dont 72 hectares de forêt

296 interventions du SDIS 27
du 1er juin au 31 août

Pour la 1ère fois, + de feux
de broussailles (133) que de
feux de récolte (127)

LE FEU D'ECAQUELON DU 12 AOÛT AU 18 AOÛT 2022

Ce feu a été déclenché par l'homme de façon non-intentionnelle (braises emportées par le vent sur des étendues de chaume qui jouxtaient la forêt de Montfort dans laquelle le feu s'est propagé) ce qui démontre tristement que les comportements individuels ont un rôle décisif dans la lutte contre les incendies.

- 680 sapeurs-pompiers mobilisés
- 70 engins et véhicules ont participé aux opérations
- 45 hectares de forêts brûlées
- Renforts opérationnels de 5 départements (61, 45, 76, 28 et 72)

L'EURE, UN DÉPARTEMENT VULNÉRABLE

UN DÉPARTEMENT BOISÉ



130 000 hectares de forêt : 1/4 du territoire

Département le plus boisé de Normandie

80 % de forêts privées
peut compliquer l'accès des forces aux massifs

UN HABITAT DISPERSÉ

Un habitat dispersé et isolé, éloigné des centres bourgs où sont implantés les centres de secours, allonge mécaniquement les délais d'intervention des secours jusqu'aux 20 minutes préconisées par le plan de couverture (20 minutes pour un premier moyen permettant la sauvegarde des personnes, 30 minutes pour un moyen permettant la lutte efficace contre le feu).

DES ÉPISODES DE SÉCHERESSE PLUS FRÉQUENTS

Dès le mois de mai, le niveau des eaux de surface et des nappes phréatiques euroises a commencé à être préoccupant. Le changement climatique risque d'accentuer ces phénomènes qui seront plus fréquents et intenses.

ABSENCE DE CULTURE DU DÉBROUSSAILLEMENT

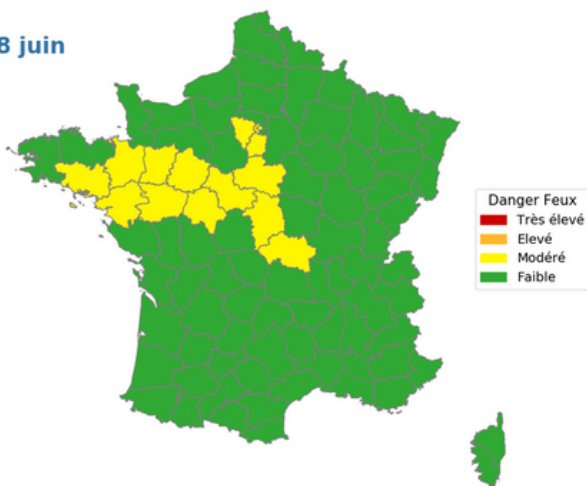
La population n'a pas la culture du débroussaillage et de la vigilance contre les incendies comme cela peut être le cas dans le sud du pays. Les moyens à disposition pour la lutte contre l'incendie de forêt sont également moins dimensionnés pour faire face au risque.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION

NOUVELLE CARTOGRAPHIE DU RISQUE

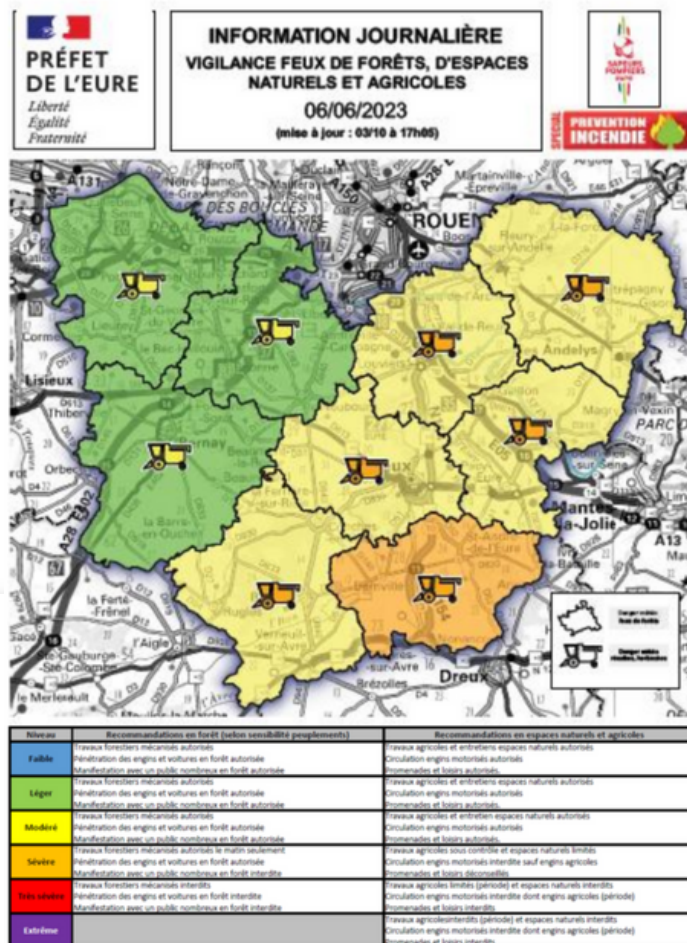
1 Carte "météo des forêts" nationale de Météo France

Jeudi 8 juin



pour le 7 juin : 0 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé
pour le 8 juin : 0 département(s) au niveau élevé, 0 département(s) en niveau très élevé

2 Carte départementale « Vigilance Feux de forêts, d'espaces naturels et agricoles »



3 Une carte « Prédiction du risque opérationnel d'incendies », élaborée tous les jours, permettra de déterminer le dimensionnement du dispositif opérationnel préventif à prévoir le lendemain. Elle s'adresse aux acteurs chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les feux.

NOUVELLE MODALITÉ D'ENVOI DE SMS AUX AGRICULTEURS

Le préfet peut prendre des mesures spécifiques, par exemple interdire les moissons à certaines heures de la journée en cas de risque sévère d'incendie.

En 2022 l'évènement le plus significatif en termes d'hectares brûlés a été causé par un feu d'engin agricole en récolte, à Bois Arnault, le 16 juillet (191 hectares). La mise en place de mesures préfectorales à la suite de cette catastrophe s'est avérée très efficace pour la suite de la saison.

Le nouveau dispositif d'envoi de SMS permettra aux agriculteurs d'être informés très rapidement des mesures de prévention contre les risques d'incendies.

PRÉVENTION DES RISQUES DE FEUX AUX ABORDS DES CAMPINGS

L'État a envoyé à tous les campings de l'Eure le guide du ministère de la Transition écologique "La sécurité des terrains de campings" édité en mars 2023.

- Il fournit des préconisations en matière d'éclairage, de sonorisation, de voies de circulation ou encore d'installations techniques.
- Pour la première fois, le risque d'incendie d'espaces naturels sera pris en compte dans l'analyse du risque. Des consignes seront diffusées aux résidents dans le cadre des commissions de sécurité annuelle des campings.

NOUVELLES OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage permet de :

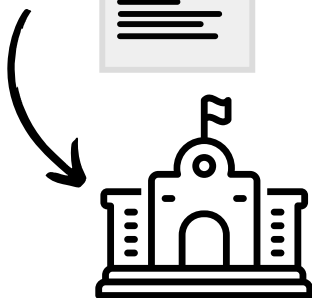
- Freiner la propagation du feu aux habitations ou aux massifs ;
- Sécuriser l'environnement pour les sapeurs-pompiers lors de leurs interventions.



Après échanges et consultation des maires et des professionnels concernés : agriculteurs, gestionnaires de réseaux



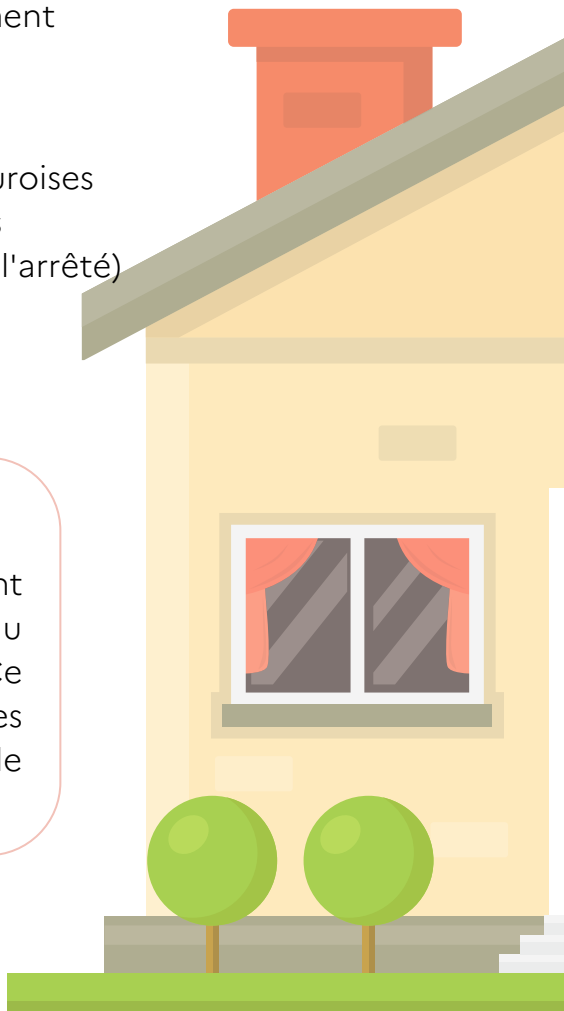
Nouvel arrêté publié pour moderniser les règles de l'obligation légale de débroussaillage



28 communes euroises concernées (liste en annexe de l'arrêté)

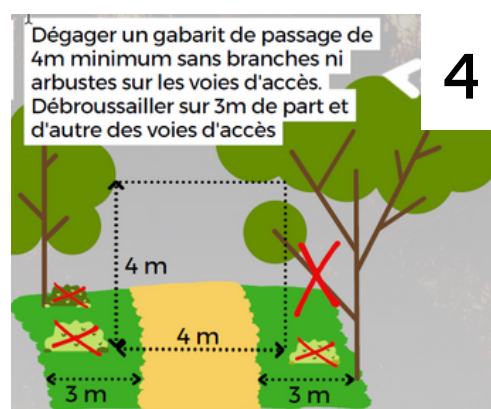
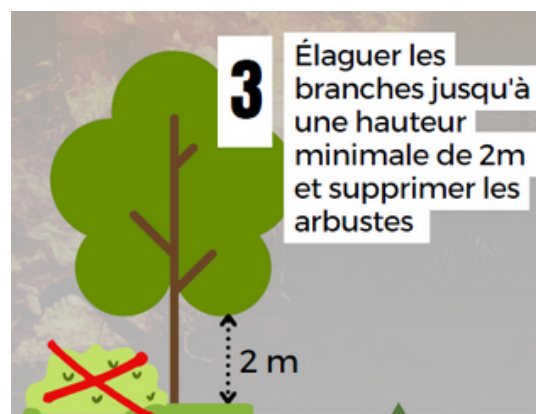
EN PRATIQUE

Des agents de l'Office national des forêts (ONF) seront déployés dans le département. L'Eure bénéficiera du renfort d'effectifs le plus important de Normandie. Ce personnel supplémentaire permettra d'assister les maires dans le contrôle et de pratiquer des actions de prévention contre les incendies.



PRINCIPALES RÈGLES DU NOUVEL ARRÊTÉ

- Hauteur et largeur du débroussaillage
- Obligation de broyage sur place ou de retrait des déchets verts
- Obligations spécifiques pour les opérateurs de réseaux linéaires et régime de responsabilité pour l'entretien dans un périmètre donné.



DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES FINANÇÉS PAR LE FONDS VERT

3,3 millions de financements

+ de 50 dossiers déposés,
26 déjà validés

Ce dispositif permet de financer les bornes à incendie et les réservoirs citernes, pour améliorer la lutte contre les feux de forêt en répartissant les moyens dans le département.

DES EFFECTIFS RENFORCÉS AU SDIS

- Recrutement de 12 sapeurs pompiers professionnels et 10 sapeurs pompiers volontaires.
- 70% du personnel est qualifié pour la lutte contre les feux d'espaces naturels et agricoles mais une montée en puissance pour les feux de forêt est en cours.
- 5 nouveaux véhicules viendront compléter le parc en 2023 tandis que 13 véhicules remplaceront le matériel en fin de vie.

20 sapeurs pompiers saisonniers ont été recrutés pour l'été 2023

Outre le renfort des effectifs du SDIS, de nouvelles conventions et un nouvel ordre d'opération ont été signés.

NOUVELLE CONVENTION DU SDIS AVEC LE MONDE FORESTIER

URCOFOR



CNPF



Fransylva



ONF



Elle vise à mettre en place une collaboration sur quatre volets :

1

Communication et sensibilisation des usagers, élus et professionnels.

2

Cartographie des massifs forestiers afin d'identifier les peuplements à risque.

3

Amélioration de l'accessibilité aux massifs : homogénéisation des systèmes de fermeture de barrières, entretien des voies d'accès et cartographie de la desserte, inventaire des équipements de défense incendie utilisables, aménagement de routes traversantes et bandes coupe-feu.

4

Participation au soutien opérationnel lors d'un feu : identification des points d'eau, encouragement au conventionnement avec des entreprises prenant en charge l'apport d'eau, identification de matériel de renfort.

NOUVELLE CONVENTION DU SDIS AVEC LE MONDE AGRICOLE

Chambre d'agriculture



FNSEA



Jeunes agriculteurs



Elle vise à mettre en place une collaboration passant par :

1

La préparation des opérations de la saison avec la mise en place d'un réseau de référents agricoles chargés d'assurer l'interface entre les agriculteurs et le SDIS, l'organisation de séances de prévention à destination des agriculteurs, et la diffusion de guides de bonnes pratiques.

2

L'analyse collaborative des risques tout au long de la saison.

3

La mobilisation des agriculteurs lors de la réponse opérationnelle en appui du SDIS (porteurs d'eau, déchaumeurs...) et reconnaissance de leur qualité de « collaborateurs occasionnels du service public » lorsqu'ils s'engagent explicitement sous les ordres du COS. Cette action passe aussi par une nouvelle couverture assurantielle des agriculteurs par le SDIS en cas de blessure, à condition de se signaler auprès du COS.

4

La mise en place de retours d'expérience pour entreprendre des actions correctives.

NOUVEL ORDRE D'OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LES FEUX D'ESPACES NATURELS

Ce nouvel ordre d'opération définit la coordination opérationnelle présidée par le préfet, pour lutter plus efficacement contre les feux d'espaces naturels.

Issu d'un travail collaboratif soutenu pendant plusieurs mois, et du retour d'expérience des années précédentes, il décline les ordres d'opérations de niveaux national et zonal à l'échelle de l'Eure.



CET ORDRE D'OPÉRATION :

Fixe un protocole harmonisé de compréhension et de réaction au risque d'incendie afin de faciliter une réponse plus rapide et efficace.

1

2

Organise le système de commandement, de transmission et de soutien logistique opérationnel.

3

4

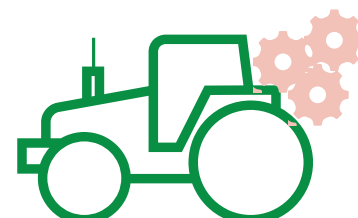
Définit un ensemble de mesures préfectorales préventives à mettre en œuvre en fonction du niveau de menace retenu (très sévère ou extrême)

Harmonise les modalités de demande de renfort.



Menace très sévère : interdiction de circulation d'engins motorisés non agricoles sur les chemins et pistes de forêt.

Menace extrême : interdiction de circulation de tout engin motorisé sur les chemins et pistes de forêt.



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans
un cendrier** et non au
sol ou par la fenêtre
de sa voiture



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un
extincteur à portée
de main



Stocker les matériaux et
produits inflammables
(bois, bouteilles de gaz)
dans un abri fermé,
éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant
le 112, le 18 ou le 114**
(personnes malentendantes)
et tenter de localiser le feu
avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
**La voiture n'est pas un
endroit sûr** car facilement
inflammable



**Rester informé de
la situation** et écouter
les consignes des secours
et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr



Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental de la communication interministérielle

Marie-Cécile Trémoulet
pref-communication@eure.gouv.fr
Tél : 06 32 48 94 50

